

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal**  
**Du lundi 5 juin 2023 à 18h30 Salle Veyre, Mairie de Maurs**

**Monsieur Florian MORELLE, Maire de Maurs, préside la séance**

Étaient présents : Florian MORELLE, François SOURNAC, Patrice LAVERGNE, Claudine FEL, Régine FONTANEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Emmanuel GRIMAL, Marion TABOURNEL, Muriel COMBRET, Florence CAMPERGUE, Cédric CANET, Jean-François CABEZON, Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT.

Étaient absents et avaient donné procuration : Bernard GASTON donne procuration à François SOURNAC, Françoise CAYROU donne procuration à Claudine FEL, Jean-Paul BARDET donne procuration à Patrice LAVERGNE, Michel GOUTEL donne procuration à Florian MORELLE.

**SECRETARE DE SEANCE** : Madame Claudine FEL

**Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :**

- Approbation opération et demande subvention pour le traitement de restauration du buste reliquaire de Saint Césaire.

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

**1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MAI 2023**

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

**2) TABLEAU D.I.A. ET DECISION DU MAIRE**

→ **POUR INFORMATION DU CONSEIL**

**3) APPROBATION SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX ASSOCIATIONS**

**DEL – 35/05/2023/06/05**

Le Maire propose de voter les subventions 2023 aux associations en accord avec le règlement d'attribution.

Conformément à ce règlement, un dossier de demande de subvention a dû être déposé par les associations en Mairie et des grilles de calcul ont été mises en place selon les catégories.

Un nombre de points a été calculé pour chaque association. Pour l'année 2023, il a été décidé d'appliquer le même coefficient qu'en 2022, de 0,9 au nombre de points obtenu par chaque association, permettant donc d'obtenir la subvention définitive qui lui sera attribuée.

Pour certaines associations, au vu de leurs spécificités, l'attribution de la subvention ne peut suivre cette grille de calcul.

Monsieur le Maire et la commission associations vous proposent le tableau des attributions. Pour 2023, 4 associations n'ont pas fait de demande (533€ en 2022) et 8 nouvelles associations ont été retenues (soit +2006€).

Association	2022		2023	
	Points	Montant	Points	Montant
<b><u>Catégorie 1 : Santé, Social</u></b>				
Amicale des Sapeurs-Pompier	600	540	625	563
A.D.M.R.	525	473	600	540
Comité des Œuvres Sociales du personnel (COS)	200	180	ND	
Résidents Maison de Retraite Maurs	150	135	ND	
Protection Civile du Cantal	725	653	775	698
Les Restos du Coeur	500	450	500	450
France Alzheimer			500	450
Secours Catholique			525	473
Don du Sang			375	338
<b>Sous total Catégorie 1</b>		<b>2 431</b>		<b>3 512</b>
<b><u>Catégorie 2 : Sports et loisirs</u></b>				
AQUABON	522	470	483	435
APADEC	142	128	ND	
Badminton Maursois	231	208	273	246
Cyclotourisme Maurs	341	307	453	408
Gym Volontaire	700	630	994	895
Handball Club Maursois	1780	1602	1994	1795
Petite Boule Maursoise	1003	903	1141	1027
Stade Maursois Châtaigneraie	4923.6	4431	5182.1	4664
Sud Cantal Foot	2900.7	2611	2044.9	1840
Tennis Club Pays de Maurs	995	896	1107	996
Tennis de Table Pays de Maurs	698	628	809	728
Vélo-Club Maursois	1195	1076	1388	1249
<b>Sous total Catégorie 2</b>		<b>13890</b>		<b>14283</b>
<b><u>Catégorie 3 : Animation et vie locale</u></b>				

A.C.A.M.	250	225	225	203
Comité des Fêtes de Maurs	HG	9600	HG	9600
La Ganelette de Maurs	HG	2000	HG	2000
Mazarotte et Cie	500	450	325	293
<b>Sous total Catégorie 3</b>		<b>12275</b>		<b>12096</b>
<b>Catégorie 4 : Culture, Tourisme, Patrimoine</b>				
Accordéon Club Maursois	250	225	275	248
Art et Métiers	150	135	125	113
A Travers Chant	250	225	175	158
Bois Verger	225	203	225	203
Eleveurs Chevaux de Trait en Châtaigneraie	175	158	150	135
E-toiles du Peintre	200	180	200	180
Université Inter-Ages Hautes Auvergne	350	315	325	293
Sanctuaire Animalier	100	90	ND	
Tous Artzimumut	525	473	555	500
Via Ligure	625	563	545	491
Société de Pêche	320	288	300	270
Société de Chasse			225	203
G.D.A.			125	113
FNACA			175	158
Fil et Patchwork			125	113
Noyau Joli			175	158
<b>Sous total Catégorie 4</b>		<b>2855</b>		<b>3336</b>
<b>Catégorie 5 : Scolarité</b>				
Association Parents d'Elèves Maurs	HG	600	HG	600
Coopérative Scolaire Ecole Denis Forestier	HG	400	HG	400
Foyer Socio-éducatif Collège	HG	150	HG	150
<b>Sous total Catégorie 5</b>		<b>1150</b>		<b>1150</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>32601</b>		<b>34377</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2023 telles que présentées ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

Pour faire suite au questionnement de Nadine TEULLET, Claudine FEL et Emmanuel GRIMAL donnent des précisions sur la non-demande du Secours Catholique en 2022 et sur la baisse du montant de la subvention concernant Sud Cantal Foot en 2023.

➔ ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 4) APPROBATION SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2023 AUX ASSOCIATIONS

DEL – 36/05/2023/06/05

Le Maire propose de voter les subventions exceptionnelles 2023 aux associations :

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2023	
<b>Foyer Socio-éducatif du Collège</b> Dans le cadre d'un concert de la chorale pour la fête de la musique	200.00 €
<b>Protection Civile de Maurs</b> Dans le cadre du renouvellement du brancard ambulance et au prorata des activités sur Maurs (1033.82€ x 13/44)	306.00 €
<b>RETINA</b> Dans le cadre d'un concert de l'Association « A Travers Chant » en faveur de RETINA FRANCE	200.00 €
<b>Amicale des Déportés</b> Dans le cadre de l'accompagnement à la préparation du 80 <sup>ème</sup> anniversaire de la Rafle du 12 mai 1944	200.00 €
<b>Vélo-Club Maursois</b> Dans le cadre de la course « semaine Cantalienne » plus spécialement l'étape du 11 août à Maurs	300.00 €
<i>Total</i>	<b>1 206,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations pour l'année 2023 telles que présentées ci-dessus ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

➔ ADOPTE A L'UNANIMITE

## **5) APPROBATION VENTE TERRAIN A MONSIEUR LEMOINE ET MADAME CANTOURNET**

**DEL – 37/05/2023/06/05**

Le Maire explique au Conseil la demande de Monsieur LEMOINE et Madame CANTOURNET sur l'achat d'un terrain d'environ 300 à 400 m<sup>2</sup> en continuité de leur propriété qui est située Rue des Iris à côté de l'extension du lotissement Le Conte (voir plan en annexe).

Le Maire propose :

- La vente du terrain au prix de 1,50 Euros par m<sup>2</sup>,
- De demander à Gétude, Expert Géo de réaliser le document d'arpentage pour le redécoupage de la parcelle AD 1140 et de partager les frais de cette mission à 50% pour chaque partie,
- De demander à l'Etude Notariale Henri – Manhes-Blondeau de préparer l'acte dont les frais seront à la charge des acquéreurs.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **D'approuver le choix de l'Etude Henri et Manhes-Blondeau pour être le Notaire de la Commune pour cette vente ;**
- **D'accorder la vente suivant les conditions présentées ci-dessus et le tableau ci-dessous :**

Section Parcelle	Adresse	Superficie	Prix au m <sup>2</sup>	Montant
Morceau AD 1140	Le Conte	De 300 à 400 m <sup>2</sup>	1,50 €	De 450 € à 600 €

**Les frais de Notaire seront à la charge des acquéreurs et les frais de géomètre seront à 50% pour chaque partie.**

- **D'autoriser Monsieur le Maire aux démarches et signatures nécessaires à la vente.**

**➔ ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **6) APPROBATION OPERATION ET DEMANDE SUBVENTION POUR LE TRAITEMENT DE RESTAURATION DU BUSTE RELIQUAIRE DE SAINT CESAIRE**

**DEL-38/05/2023/06/05**

Annule et remplace la délibération n°33 du 2 mai 2023.

Chef-d'œuvre d'orfèvrerie du XIIe siècle, en noyer gris recouvert d'argent et de cuivre doré incrustés de pierreries et d'émaux, le buste reliquaire de Saint-Césaire est la pièce maîtresse de l'abbatiale Saint-Césaire. Afin de préserver cette œuvre précieuse, il est indispensable de procéder à un traitement de restauration.

Le coût de cette opération s'élève à 3 640 € HT (soit 4368 € TTC)

Le plan de financement est le suivant :

- Etat (DRAC AURA) 1 820 € (soit 50% du montant HT)
  - Conseil Régional AURA 546 € (soit 15% du montant HT)
  - Autofinancement 1 274 € (soit 35% du montant HT)
- 2 002 € (en considérant le solde TTC)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **De solliciter une subvention pour le traitement de restauration du buste reliquaire de Saint-Césaire auprès de l'Etat (DRAC AURA) pour 1 820 € (soit 50% du montant HT du projet) ;**
- **De solliciter une subvention pour le traitement de restauration du buste reliquaire de Saint-Césaire auprès du Conseil Régional AURA pour 564 € (soit 15% du montant HT du projet) ;**
- **De donner pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

**➔ ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **8) INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire fait le compte-rendu de l'inauguration des travaux au Bureau de Poste et de la tenue de la Commissions Départementales de Présence Postale Territoriale (CDPTT) à Maurs qui ont eu lieu ce jour. Monsieur le Maire explique la nature des travaux de réaménagement du bureau de poste pour un montant de 111 000€ ainsi que le maintien des amplitudes horaires d'ouverture de ce bureau de poste au public.
- Claudine FEL fait le point sur les différentes dates et animations de l'été.

La séance est levée à 19h40.

**Séance du Conseil Municipal du lundi 5 juin 2023**

Le Président de séance F. MORELLE		La Secrétaire de séance Claudine FEL	
F. MORELLE	F. SOURNAC	F. CAYROU  Pouvoir à Claudine FEL	P. LAVERGNE
C. FEL	M. GOUTEL  Pouvoir à Florian MORELLE	R. FONTANEL	A. FORESTIER-GRAMOND
E. GRIMAL	M. TABOURNEL	M. COMBRET	J.P. BARDET  Pouvoir à Patrice LAVERGNE
F. CAMPERGUE	B. GASTON  Pouvoir à François SOURNAC	C. CANET	
J. F. CABEZON	N. TEULLET	G. PICARROUGNE	M. DELORT